

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2022-081

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Date de convocation du conseil municipal : 8 Novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY.

**Membres absents :** Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Nombre de présents :** 25

**Nombre de pouvoirs :** 6

**Nombre de votants :** 31

**OBJET** ACQUISITION D'UN LOCAL D'ACTIVITE SITUE AU 20 A 24 CHEMIN DE CHARRIERE  
BLANCHE

Dans le cadre de sa politique de développement économique du territoire et de la volonté affirmée de maintenir un commerce de proximité, la Ville d'Écully s'est portée acquéreur d'un local commercial situé au 20 à 24 chemin de Charrière Blanche. Cette acquisition est réalisée par voie de préemption, portée par la Métropole de Lyon pour le compte de la Ville.

Ce bien immobilier d'une superficie de 206,40 m<sup>2</sup> se trouve au sein du centre commercial de Charrière Blanche qui propose une offre de proximité aux habitants du secteur.

Cet équipement commercial, structurant à l'échelle du quartier, a été identifié depuis plusieurs années par la Municipalité d'Ecully comme un élément à préserver et à conforter.

Pour ces raisons, la ville a mandaté le service foncier de la Métropole afin qu'il intervienne dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner par une acquisition de ce local, au profit de la commune, afin de répondre aux enjeux suivants :

- Maîtrise foncière des cellules commerciales sur le ténement dans un objectif de redynamisation économique, conforter et affirmer la polarité commerciale de ce lieu, maintenir un commerce de proximité et répondre aux enjeux de mobilité, ...
- Développer un commerce de proximité répondant à un besoin fort de produits issus de l'agriculture biologique, de circuits courts, de réemploi et d'espace « tiers lieux ». Le projet fait sens sur ce site puisqu'il contribuerait à l'animation de la zone d'habitation de Charrière Blanche, qui est actuellement uniquement à destination résidentielle.

Cette réflexion a été accompagnée, entre autres, par l'étude de territoire réalisée par le cabinet de conseil Algoé qui a mis en lumière le positionnement stratégique de cette petite polarité commerciale à l'échelle du territoire communal.

Le prix de vente de ce local est de 200 000 €. La Ville d'Ecully s'engage à prendre à sa charge les frais de préfinancement de cette acquisition et de la totalité des frais, y compris les frais éventuels de contentieux inhérents à cette préemption.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté de préemption n° 2022-09-06-R-0718 en date du 6 septembre 2022 ;

La Commission Urbanisme et Qualité de Vie du 7 novembre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 31 voix pour.

- Approuve l'acquisition du local commercial situé au 20 à 24 chemin de Charrière Blanche, cadastrée AS 141, d'une superficie de 206,40 m<sup>2</sup> pour un montant de 200 000 €, hors frais notariés et taxes ;
- Prend en charge les éventuelles charges financières liées à un contentieux ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 16 novembre 2022

La secrétaire,



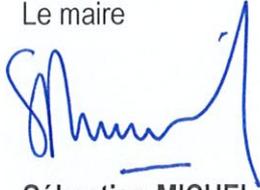
**Géraldine BALLIGAND**

Le maire,



**Sébastien MICHEL**

Certifié exécutoire le 22 NOV. 2022  
Le maire



**Sébastien MICHEL**

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Acquisition d'un local d'activité situé au 20 à 24 chemin de Charrière Blanche

Date de transmission de l'acte : 22/11/2022

Date de réception de l'accusé de  
réception : 22/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-081 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20221116-2022-081-DE

Date de décision : 16/11/2022

Acte transmis par : Caroline CHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions